

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014**

~~~~~

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit novembre à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **21 novembre 2014**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Sandra **PIERRE**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Stéphanie **ROBERT**, Diane **DE BARROS**, Céline **ANGOT** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **DANIEL**, Maurice **DEBEGUE**, Christophe **BOUCARD**, Gérard **FAVRE**, Hervé **LORIOUX**.

Absent excusé : Néant.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **24 octobre 2014**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu appelle les remarques suivantes :

Madame Diane **DE BARROS** fait remarquer que le point de l'ordre du jour portant sur le P.L.U. et traitant du sujet « Transports et déplacements » n'intègre pas la notion de pistes piétonnes, comme cela avait été évoqué lors de la réunion.

Elle évoque également le point traitant du remplacement du Docteur **DAVONNEAU** qui, pour elle, ne reprend pas dans son intégralité les propos tenus lors de la réunion.

Il lui est répondu par la secrétaire de séance, Madame Karine **DUPRAZ**, qu'il est très difficile de noter la totalité des paroles de chacun lorsque tout le monde s'exprime en même temps. Ce qui est très irrespectueux.

Madame Diane **DE BARROS** demande pourquoi, à chaque séance du Conseil Municipal, la secrétaire de séance est toujours la même. Une discussion s'engage qui conduit à dire qu'à chaque début de séance, comme il se doit, Monsieur le Maire interroge l'assemblée par un vote pour savoir qui occupera les fonctions de secrétaire. Monsieur le Maire s'étonne de cette intervention puisque par le passé il n'a jamais été fait usage d'un vote pour ce type de désignation de secrétaire et qu'il a souvenir que le poste de secrétaire de conseil était toujours occupé soit par Madame Diane **DE BARROS** soit par Madame Anne-Marie **FERNAND**. Sur ce sujet, Monsieur le Maire pense ne pas avoir de leçon à recevoir de la part de Madame Diane **DE BARROS** qui n'a jamais été très exhaustive dans les comptes-rendus. Monsieur le Maire ajoute que, pour sa part, il ne vit pas dans le passé mais se tourne résolument vers l'avenir.

Monsieur Maurice **DEBEGUE** déplore l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement à son taux maximum de 5 %. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a eu un vote qui a fixé ce taux et que ce sujet ne peut pas être remis en question.

Monsieur Maurice **DEBEGUE** tient également à préciser que la compensation de la taxe professionnelle versée par la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** est de **94 836,00 €** et non pas **94 600,00 €** comme inscrit dans le procès-verbal de réunion.

.../...

.../...

Après ces échanges, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- Remplacement du câble volé au terrain de football (devis SDEER et SOMELEC),
- Zonage Termites en Charente-Maritime,
- Porte et rampe d'accès PMR de l'Eglise (devis ROBIN et LE CORMIER),
- Actualisation des tarifs communaux,
- Informations
- Questions diverses

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- subvention école maternelle,
- admissions en non valeurs.

## ORDRE DU JOUR

**Remplacement du câble volé** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour le remplacement du câble volé au terrain de football.

*Délibération  
n° 2014/73*

- devis **SDEER** (fourniture d'un câble de 2 fils) → **2 280,07 € T.T.C.**
- devis **SOMELEC** (fourniture d'un câble de 4 fils) → **3 004,42 € T.T.C.**

Le câble volé comportait 2 fils dans un fourreau.

En conséquence, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**), à l'unanimité, retient la proposition du **S.D.E.E.R.**

Monsieur Alain **BENETEAU**, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le regard d'accès aux câbles sera modifié de façon à empêcher une nouvelle subtilisation du matériel électrique.

**Zonage Termites en Charente-Maritime** : Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du courrier reçu de Madame la Préfète relatif au zonage « Termites en Charente-Maritime ».

*Délibération  
n° 2014/74*

Toutes les communes avaient été consultées en 2001 et l'**arrêté préfectoral n° 02-2012** du 10 juin 2002 (article 1) avait considéré la totalité du territoire du département de Charente-Maritime comme zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Dans ce cadre, il s'agit pour chaque commune du département de faire connaître à la Préfecture si notre commune peut toujours être considérée comme zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Compte tenu des éléments connus à ce jour, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**), accepte que la commune soit toujours classée en zone contaminée par les termites et autres insectes xylophages.

.../...

.../...

**Porte et rampe d'accès PMR de l'Eglise : devis ROBIN et LE CORMIER** : Monsieur Alain **BENETEAU**, Adjoint chargé des bâtiments, présente au Conseil Municipal 2 devis concernant l'aménagement de l'entrée de l'église par la pose d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite ainsi que la réparation de la porte d'entrée.

Délibération  
n° 2014/75

Il n'y a que 2 propositions car une autre entreprise a été consultée mais n'a pas répondu à notre demande.

- devis **Jean-Noël ROBIN** → **1 913,11 € T.T.C.**
- devis **LE CORMIER** → **1 531,20 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**), après discussion, accepte de faire réaliser ces travaux par l'entreprise **LE CORMIER** de **PÉRIGNY**.

**Actualisation des tarifs communaux** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents tarifs communaux applicables sur la commune : locations d'immeubles, photocopies, concessions funéraires, locations de matériel, repas cantine, séances de garderie ; et propose leur actualisation **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**.

Délibération  
n° 2014/76

Le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte cette augmentation mais après discussion décide qu'**à compter de 2015**, les tarifs de cantine et garderie seraient revus en septembre pour une application à l'année scolaire.

Ce qui implique que les tarifs cantine et garderie actualisés à compter de **janvier 2015**, le seront à nouveau en **septembre 2015**.

Les nouveaux tarifs communaux applicables au **1<sup>er</sup> janvier 2015** sont les suivants :

<b>SALLE DES FÊTES D'ANDILLY</b>	Location hall, réunions	1 jour en semaine	50,00 €
		week-end	80,00 €
	Location hall + salle	1 jour en semaine	180,00 €
		week-end	280,00 €
	Chauffage	1 jour en semaine	40,00 €
		week-end	52,00 €
	Cautiion de salle		500,00 €
	Cautiion de ménage		100,00 €
<b>LOGEMENTS et BÂTIMENTS</b>	Les Ecluses	<i>par mois</i>	519,60 €
	Local dépôt pain	<i>révisé par indice en nov.</i>	226,38 €
<b>TARIFS PHOTOCOPIES</b>	Photocopie	<i>l'unité</i>	0,15 €
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	Concession	<i>pour 50 ans</i>	102,00 €
	Petite concession	<i>pour 50 ans</i>	63,00 €
	Emplacement cinéraire	<i>pour 15 ans</i>	402,00 €
		<i>pour 30 ans</i>	666,00 €
<b>LOCATION MATERIEL</b>	Table (plateau + tréteaux)	<i>l'unité</i>	1,50 €
	Chaise	<i>l'unité</i>	0,15 €
<b>TARIFS CANTINE</b>	Repas maternelle	<i>l'unité</i>	2,45 €
	Repas primaire	<i>l'unité</i>	2,90 €
	Repas adulte	<i>l'unité</i>	4,85 €
<b>TARIFS GARDERIE</b>	Séance du matin et soir – d'1 h	<i>l'unité</i>	1,85 €
	Séance du soir + d'1 h	<i>l'unité</i>	2,30 €
	Séance 30 mn	<i>l'unité</i>	1,00 €

.../...

.../...

**Subvention école maternelle** : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe en charge des affaires scolaires, présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de Madame la Directrice, Magali **MANIFET**, de l'école maternelle.

Délibération  
n° 2014/77

Elle expose les différents projets pédagogiques, spectacles et autres sorties, objets de la demande ainsi que le plan de financement s'y rapportant.

Le Conseil Municipal entame une discussion sur la somme à attribuer par enfant. Le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte d'accorder une aide de **23,00 € par élève pour 123 élèves** (77 **ANDILLY – 48 LONGÈVES**).

**Admissions en non valeurs** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier concernant des titres irrécouvrables adressés par la Trésorerie de **MARANS** émis en **2007** et **2008**.

Délibération  
n° 2014/78

Il s'agit de loyers du local boulangerie non payés d'un montant de **1 390,25 €**.

Le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte l'admission en non valeurs de ces titres.

### **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame **BESANÇON**, Inspectrice d'académie, l'a contacté pour lui annoncer l'éventuelle fermeture d'une classe à l'école élémentaire de « **Sérigny** » en raison de la baisse prévue des effectifs à la rentrée scolaire **2015 / 2016** (51 élèves). Monsieur le Maire lui a immédiatement adressé un courrier lui demandant de conserver la 3<sup>e</sup> classe, ce qui permettrait d'y scolariser des enfants de grande section maternelle et ainsi alléger les effectifs des 6 classes de l'école maternelle. A l'heure actuelle, il est impossible d'avoir une maîtrise du nombre d'enfants en âge scolaire compte tenu des constructions en cours et à venir dans les communes.
- La Commission voirie – urbanisme et développement durable se réunira le **mardi 9 décembre 2014** à 18 h.
- Le groupe de travail pour le P.L.U. se réunira le **jeudi 9 décembre 2014** à 20 h 00.
- La Commission bâtiments publics – aménagement et environnement se réunira le **samedi 13 décembre 2014** à 10 h 00.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- L'association « **Tas d'beaux jeux** » se réunira dans le hall de la salle des fêtes d'**ANDILLY** le vendredi, 1 fois par mois. Première réunion prévue le **vendredi 5 décembre 2014**.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** informe que Madame Corinne **MARTIN** de « **L'œuf à la Toque** » a besoin de 10 personnes pour faire le service + 3 en cuisine pour le repas des aînés prévu le 7 décembre 2014. Ces personnes seront des conseillers municipaux bénévoles.

.../...

.../...

- Monsieur Stéphane **BEILVERT** signale que des devis ont été demandés pour l'achat de mobilier urbain. Il précise également que les tracés concernant le stationnement rue Saint Gilles ont été réalisés. Une demande d'éclairage sera faite auprès du **S.D.E.E.R.** pour l'éclairage de la rue du Port. Monsieur Maurice **DEBÈGUE** précise que les sorties des riverains de la rue du Port étaient à l'origine prévues rue de la Paix.
- Madame Karine **DUPRAZ** rappelle que les inscriptions au Centre de loisirs pour la période de Noël sont en cours. Les 2 semaines d'ouverture du Centre ne comporteront que 3 jours d'activité chacune en raison des fêtes de fin d'année.
- Madame Florence **CHEVILLON** informe le Conseil Municipal que la commune participera au Téléthon le **samedi 6 décembre 2014**. L'association de « **Gymnastique volontaire** » organisera, à cette occasion, sa marche habituelle avec arrivée à la salle des fêtes de « **Sérigny** » où l'association « **Le Jardin en folie** » accueillera les participants avec des boissons chaudes et des crêpes qui seront vendues au profit du Téléthon. Madame Florence **CHEVILLON** informe que le **C.C.A.S.** participera au réveillon organisé par les Pictons à la salle des fêtes de l'Envol à **LONGÈVES** par le biais d'une subvention. La Banque alimentaire organisera sa collecte de denrées ce week-end dans les magasins et supermarchés du canton.
- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** a constaté que certains propriétaires du Clos Saint Nicolas 1 dont le terrain donne sur la rue Saint Nicolas ont fait des aménagements empiétant sur le domaine public.
- Madame Diane **DE BARROS** signale que les orthophonistes installées rue des Sports ne figurent pas sur le site internet.
- Monsieur Alain **BELLOUARD** signale que la Commission « Aménagement » du Conseil Municipal des Jeunes se réunira le **samedi 6 décembre 2014**.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est programmée pour le **vendredi 30 janvier 2015** à 20 h.

**6 délibérations** ont été prises (du n° 2014/73 au n° 2014/78) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 33.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Florence <b>CHEVILLON</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	